

## Fausses informations diffusées avant AG

## Par PIERI NADEGE, le 05/08/2017 à 14:29

Bonjour,

Avant l'AG de notre ASA, un membre du bureau a diffuser, par écrit, de fausses informations afin d'influencer le vote des propriétaires.

Peut-on faire intenter une annulation de l'assemblée ou poursuivre l'auteur de ces informations?

Merci d'avance pour vos réponses.